

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHATEAU

Séance du 11 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le onze avril deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq avril deux mille dix-huit par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire.

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet le Château.

Présents : Christine LATAPIE, Raymond BRALEY, Catherine COUFFIN, Christian MAZUC, Dominique BEC, Jacky MAILLE, Sabine MIRAL, Stanislas LIPINSKI, Monique BUERBA, Karim GUENDOOUZI, Patrice REY, Marie-Noëlle TAUZIN, Abdelkader AMROUN, Didier PIERRE, Michel SOULIE, Bernadette HYGONET, Jean-Claude COUTOU, Maryline CROUZET, Jean-Luc PAULAT, Véronique LUBAN, Alain CASTANIE, Christophe NOYER, Elisabeth GUIANCE.

Absents : Gulistan DINCEL (procuration à Catherine COUFFIN), Fabienne VERNHES (procuration à Bernadette HYGONET), Françoise VITIELLO (procuration à Michel SOULIE), Valérie ABADIE-ROQUES (procuration à Dominique BEC), Dominique GRUAT (procuration à Patrice REY), Marie HARO (procuration à Christian MAZUC), Sonia LABARTHE (procuration à Christine LATAPIE), Jean-Philippe ABINAL, Bruno GARES.

PACV 49 / 2018

Avis sur demande d'enregistrement déposée par la société UNICOR pour l'exploitation d'un entrepôt de produits et matériels agricoles sur la commune de Sainte-Radegonde : consultation du public prescrite par l'article R512-46-14 du code de l'environnement

Madame Miral expose aux membres du Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 2 mars 2018, une consultation du public, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société UNICOR en vue d'exploiter un entrepôt de produits et matériels agricoles sur la commune de Sainte-Radegonde, a été prescrite conformément à l'article R.512-46-14 du code de l'environnement.

Cette consultation du public se déroulera du 2 avril 2018 au 28 avril 2018 inclus :

- le dossier de demande d'enregistrement est consultable à la mairie de Sainte-Radegonde, siège de la consultation ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron,
- pendant cette période, le public pourra formuler des observations :
 - . sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Sainte-Radegonde,
 - . par voie postale à la préfète de l'Aveyron
 - . par voie électronique pref-icpe@aveyron.gouv.fr

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral, les conseils municipaux des communes de Sainte-Radegonde, Onet-le-Château et la Loubière, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source ou dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, devront donner leur avis

sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Madame Miral expose que la société UNICOR exploite à Sainte Radegonde une base logistique soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, constituée de 2 bâtiments :

- le bâtiment 1 qui bénéficie de l'antériorité (ancien bâtiment) sur les rubriques 1155, 1111, 1150 et 1331, activité sous le régime de l'autorisation au titre des ICPE. Il est réservé au stockage pour les « Produits Magasin » : stockages spécialisés dans le jardinage, le vêtement chaussant, le petit outillage, l'alimentation pour les animaux de compagnie.
- le bâtiment 2 construit en 2001 destiné au stockage des produits agricoles professionnels dits « Produits sols » : stockage de semences et d'engrais avec une partie spécifique aux stockages des engrais à base de nitrates.

Le site d'UNICOR occupe un terrain d'une superficie totale de 6 ha sur les parcelles cadastrales référencées AC n° 104, 149, 163, 165, 240, 243, 246, 280, 282 et 285.

Le présent dossier intervient dans une procédure de régularisation. En effet depuis 2010 et suite à la mise en place du régime d'Enregistrement, le site UNICOR implanté à Sainte Radegonde (12) est soumis à Enregistrement pour le stockage de matières combustibles en entrepôt.

Ce dossier comprend notamment :

- . la description, la nature et le volume des activités exercées, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève,
- . un référentiel réglementaire et une analyse de conformité des installations vis-à-vis de ce référentiel,
- . une présentation de la gestion de la sécurité : organisation générale, procédure d'alerte, moyens de lutte contre l'incendie,
- . les éléments permettant d'apprécier la compatibilité des installations avec les plans et programmes relatifs à la gestion de l'eau, de l'air, des nuisances sonores, des déchets,
- . l'emplacement des installations vis-à-vis des patrimoines naturels et paysagers,
- . une analyse des dangers de l'installation et les moyens préconisés pour réduire ces risques.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen par les commissions en date du 4 avril 2018 (pour : 16 ; abstentions : 2).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande présentée par la société UNICOR pour l'exploitation d'un entrepôt de produits et matériels agricoles sur la commune de Sainte-Radegonde.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire le 13.04.18
Reçu en Préfecture le 13.04.18
Publié ou notifié le 13.04.18
Par délégation du Maire,
La responsable du secrétariat général
Chantal SERIN



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Philippe KEROSLIAN